

Note d'information concernant le traitement des données personnelles de clients et autres interlocuteurs professionnels de l'UE en application du RGPD

Cette Note d'information, qui prend effet le 20 décembre 2019, modifie la version antérieure qui avait pris effet le 1^{er} octobre 2018. Vous pouvez consulter en anglais les changements apportés par cette Note d'information en cliquant [ici](#).

Veillez lire attentivement cette Note d'information avant d'utiliser ce site.

Date d'effet : 20 décembre 2019

Introduction

Cette Note d'information décrit la façon dont Squire Patton Boggs, par l'intermédiaire de ses bureaux et entités de l'Union européenne énumérés à [l'Annexe 1](#) (« nos Bureaux de l'UE »), traite et assure la protection des données personnelles de nos clients (ou des personnes qui leur sont liées) ou qui agissent en tant que parties adverses vis-à-vis de nos clients (ou qui sont liées à ces parties adverse) , et de nos autres interlocuteurs professionnels.

Squire Patton Boggs est un cabinet international agissant sous une *Verein* suisse (association), qui comprend Squire Patton Boggs (UK) LLP, Squire Patton Boggs (US) LLP et d'autres entités légales. La description complète de notre structure, comportant la liste complète de nos bureaux dans le monde, est donnée dans la rubrique des Informations légales ([Legal Notices](#)).

Les services juridiques que nous proposons s'adressent principalement à des personnes morales. Le type de données personnelles que nous traitons, tel que décrit dans cette Note d'information, sont celles dont nous avons besoin pour assurer efficacement la représentation juridique de nos clients au niveau local, régional et mondial, et pour exercer d'autres activités connexes.

En tant que cabinet international, nous attachons la plus haute importance à nos obligations légales, professionnelles et éthiques en matière de protection des données personnelles. Nous avons mis en place un solide programme de gestion de la sécurité informatique pour protéger les données personnelles et les autres informations que traitons. En outre, nous sommes certifiés ISO27001 pour les contrôles techniques et organisationnels du cabinet sur un large spectre de systèmes et processus. Ces mesures sont suivies, revues et régulièrement améliorées afin d'assumer nos responsabilités professionnelles et répondre aux besoins de nos clients.

Conformément aux exigences de transparence des articles 13 et 14 du Règlement général sur la protection des données (« RGPD »), cette Note d'information contient les informations suivantes :

1. [Identification des Responsables du traitement](#)
2. [Coordonnées de notre Délégué à la protection des données \(Data Protection Officer – DPO\)](#)

3. [Sources et catégories de données personnelles que nous traitons ; Finalités et bases juridiques du traitement](#)
4. [Autres bureaux et entités Squire Patton Boggs et tiers avec lesquels nos Bureaux de l'UE peuvent être amenés à partager des données personnelles](#)
5. [Circonstances dans lesquelles nous transférons des données personnelles vers des pays hors de l'UE à des fins de traitement ; Mesures de protection mises en place pour protéger les données personnelles transférées](#)
6. [Politique de conservation des dossiers contenant des données personnelles](#)
7. [Droits des personnes physiques relatifs à leurs données personnelles](#)
8. [Définition de certains termes utilisés dans cette Note d'information](#)

1. Responsables du traitement

Nos Bureaux de l'UE sont selon le cas, des succursales de Squire Patton Boggs (UK) LLP, des succursales Squire Patton Boggs (US) LLP ou sont associés d'une autre façon à l'une ou l'autre LLP. Ils sont énumérés à [l'Annexe 1](#) à la présente Note d'information.

Si vous êtes client d'un ou de plusieurs de nos Bureaux de l'UE, ou une personne physique liée ou opposée à l'un de nos clients, le responsable du traitement concerné est l'entité Squire Patton Boggs dont les services ont été retenus par notre client. Si vous faites appel aux services de nos Bureaux de l'UE à un autre titre, votre responsable du traitement sera l'entité Squire Patton Boggs dont vous avez retenu les services.

Pour toutes questions transfrontalières, et données personnelles partagées par plusieurs de nos Bureaux de l'UE, les entités concernées peuvent être responsables conjointes du traitement et collaborer, si nécessaire, pour assurer le respect de nos obligations au titre du RGPD, notamment pour répondre aux demandes visant à l'exercice de leurs droits par les personnes concernées au titre du RGPD, tel qu'exposé à la [section 7](#) ci-dessous.

Le principal établissement de tous nos Bureaux de l'UE, pour les besoins de conformité au RGPD, est Squire Patton Boggs (UK) LLP, 7 Devonshire Square, Londres EC2M 4YH, Angleterre.

2. Délégué à la protection des données (DPO)

L'activité de base de Squire Patton Boggs est la prestation de services juridiques (en France, l'exercice de la profession d'avocat) pour des personnes morales ; elle n'implique pas de traitement de données personnelles à grande échelle. Néanmoins, Squire Patton Boggs a décidé de désigner un délégué à la protection des données ou « DPO » (en anglais, « *Data Protection Officer* ») qui agit pour le compte de tous nos Bureaux de l'UE afin d'assister notre cabinet dans son action de mise en conformité au RGPD.

Les coordonnées de notre DPO sont les suivantes :

Adresse email : DataProtectionOfficer@squirepb.com

Adresse postale :

Data Protection Officer
Squire Patton Boggs

7 Devonshire Square
Londres EC2M 4YH
Angleterre

Merci d'adresser à notre DPO toute communication de nature générale ou vos questions relatives à cette Note d'information ou à la conformité du cabinet au RGPD. En ce qui concerne l'exercice des droits des personnes concernées au titre du RGPD, une adresse électronique spécifique est fournie à la [section 7](#) ci-dessous, pour les personnes physiques qui souhaitent exercer leurs droits.

3. Sources et catégories de données personnelles à caractère professionnel que nous traitons ; Finalités et bases juridiques du traitement

Nos Bureaux de l'UE traitent différentes catégories de données personnelles pour les finalités ci-dessous, en se fondant sur les bases juridiques indiquées pour chaque activité de traitement concernée.

Prestation de services juridiques pour nos clients (en France, activité d'avocat à la cour)

Les informations que nous recueillons et traitons en lien avec nos clients afin de leur fournir des services juridiques sont pour l'essentiel des données concernant leur société et des informations professionnelles.

Dans certains cas, nous sommes amenés à traiter des données personnelles se rapportant à l'affaire sur laquelle nous intervenons, aux fins de conseiller et représenter nos clients. Il est impossible d'identifier toutes les catégories potentielles de données personnelles que nous sommes amenés à traiter en notre qualité d'avocats, puisqu'elles sont aussi variées que les questions juridiques sur lesquelles nous intervenons. Les catégories les plus fréquentes sont énumérées ci-dessous, ainsi que les sources, finalités et bases juridiques de traitement.

Le traitement des données personnelles aux fins de pour pouvoir –rendre des services juridiques, de les facturer, de gérer un dossier et de communiquer avec nos clients, sert nos intérêts légitimes, en notre qualité de cabinet, mais aussi ceux de nos clients. Lorsque ce sont des personnes physiques qui font appel à nos services, nous traitons leurs données dans la mesure du nécessaire pour leur fournir des services juridiques selon les termes de notre mission et pour nous conformer au règlement du Barreau local.

Les catégories de données personnelles que nous traitons à cet effet, et que nos clients nous fournissent habituellement, incluent les suivantes :

- *Coordonnées professionnelles des clients* (nom, fonction, société, adresse postale et électronique, numéros de téléphone, etc. du contact professionnel physique) : à des fins de communication en lien avec notre prestation de services juridiques ;
- *Coordonnées bancaires et données personnelles correspondantes dont nous avons besoin pour effectuer et recevoir des paiements* : afin de recevoir ou verser des fonds lors de la réalisation d'une opération ou d'autres fonds liés à une opération, tels que des débours ; afin de payer des frais de justice, ainsi que de facturer nos clients et recevoir leurs paiements ;

- *Informations pour la gestion de compte* (par ex. données financières, données de performance relatives à des personnes physiques) : afin de nous permettre d'évaluer la prestation rendue à nos clients, pour nos besoins administratifs internes ou à la demande de nos clients.

Nous sommes également amenés à traiter des données de tiers lorsque cela s'avère nécessaire à l'exécution de notre mission. Ces informations peuvent comprendre des données personnelles concernant les collaborateurs, clients ou fournisseurs personnes physiques d'un client ou concernant des personnes physiques travaillant pour une partie adverse ou un co-contractant, ou qui leurs sont liées à un autre titre. Selon le cas, nous pouvons obtenir ces informations auprès de nos clients, de sources publiques ou de tiers. Par exemple :

- En matière contentieuse ou de fusion-acquisition, nous sommes amenés à traiter des données personnelles des co-contractants ou des parties adverses, des correspondances ou emails échangés ayant un rapport avec l'opération ou le contentieux, ou encore des données biographiques des témoins, témoins potentiels, avocats et autres conseils des parties prenantes ;
- Lorsque nos avocats ont besoin d'examiner un grand volume de documents dans le cadre d'un contentieux, arbitrage, d'une enquête ou d'un contrôle, nous sommes amenés à utiliser des systèmes automatisés nous aidant à identifier les documents pertinents ; documents qui peuvent, le cas échéant, contenir des données personnelles.

Dans certains cas, si la nature du dossier l'exige, et selon la loi applicable, nous pouvons être amenés à traiter de « données sensibles » ou « catégories particulières » de données personnelles (par exemple, en matière d'immigration, de protection des données personnelles, de retraites, de réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ou en matière de droit du travail). La base juridique sur le fondement de laquelle nous traitons ces données dépendra des circonstances ; par ailleurs, le traitement pourra être effectué s'il est :

- Nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ;
- Fondé sur le consentement explicite de la personne physique concernée ;
- Fondé sur des données personnelles manifestement rendues publiques par la personne concernée.

Nous pouvons également traiter d'informations relatives à des allégations d'infractions ou de condamnations pénales, dans la mesure autorisée par le droit national ou le droit de l'Union européenne.

Dans le cas un client nous communique des données personnelles auxquelles le RGPD s'applique (que celles-ci concernent des personnes qui ont un lien avec lui, des parties adverses qui lui sont liées, ou des tiers), nous partons du principe que notre client a satisfait à ses propres obligations de responsable du traitement relatives à la collecte, au traitement et à la communication de ces données personnelles.

Très souvent, Il serait impossible d'informer directement ces personnes physiques du traitement, ou cela nécessiterait des efforts disproportionnés de notre part. De surcroît nous sommes, presque

toujours, soumis à une obligation légale de secret professionnel; par conséquent, nous ne sommes pas autorisés à informer les personnes concernées du fait que nous traitons leurs données.

Respect des règles de vérification de l'identité des clients (« Know-Your-Client » – KYC)

Pour les besoins du respect de la législation de l'UE ou des États membres applicables en matière de KYC, notamment des lois en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le terrorisme, la corruption, la contravention aux règles du commerce international et d'autres crimes, nous traitons les données suivantes dans le cadre des procédures d'accueil du client :

- Données personnelles concernant les clients personnes physiques, dans la mesure du nécessaire pour procéder aux vérifications préalables (due diligence) ;
- Données personnelles concernant les dirigeants, actionnaires, administrateurs, ayants droit, fondés de pouvoir et autres personnes physiques associés à nos clients personnes morales, dans la mesure du nécessaire pour procéder aux vérifications préalables.

À cet effet, nous pouvons être amenés à obtenir divers types d'informations auprès des personnes physiques en question elles-mêmes, ou auprès du client potentiel auquel elles sont associées. Les informations demandées peuvent comprendre des documents d'identification (passeport, carte nationale d'identité), l'adresse postale et d'autres coordonnées, la situation et les antécédents professionnels et les antécédents de crédit, et toutes autres informations nécessaires pour effectuer les vérifications d'antécédents requises. Le cas échéant, et dans les limites prévues par la législation nationale ou de l'UE, nous pouvons également être amenés à recueillir des informations concernant des infractions pénales présumées ou condamnations de personnes physiques liées au client potentiel. Ces données personnelles sont utilisées pour déterminer si les lois applicables nous interdisent de travailler avec le client en question ou pour identifier et évaluer les éventuels risques liés à la situation financière, à la fiabilité ou au comportement de la personne physique en question. En fonction des résultats de nos vérifications, nous pouvons décider ou être contraints de ne pas travailler pour un client.

Pour réaliser les vérifications d'antécédents nécessaires, nous pouvons être amenés à avoir recours à des sources tierces, telles que des agences de notation financière, des agences de vérification d'identité, des sources accessibles au public (registres publics, sites Internet publics...) et des services par abonnement qui permettent de vérifier des listes de personnes politiquement exposées et de personnes faisant l'objet de sanctions ou d'interdictions identifiées par les pouvoirs publics de l'UE. Squire Patton Boggs est soumise à des obligations KYC similaires hors de l'UE, notamment s'agissant des vérifications des listes des sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (*Office of Foreign Asset Controls*) des États-Unis. Dans ces cas, il est dans l'intérêt légitime de notre cabinet de traiter des données personnelles concernant nos clients personnes physiques ou les personnes associées à nos clients personnes morales dans la mesure du nécessaire pour procéder à ces vérifications.

Vérifications de solvabilité

Afin d'évaluer la solvabilité de nos clients potentiels, il est dans notre intérêt légitime de traiter des données financières concernant nos clients, notamment des données personnelles concernant les

personnes physiques qui y sont associées (actionnaires, administrateurs non dirigeants, dirigeants, etc.) afin d'évaluer les risques d'une mission pour ce client.

Les types de données personnelles que nous traitons à cet effet peuvent comprendre des coordonnées bancaires, des informations financières personnelles (patrimoine, etc.) et des antécédents de crédit. Ces données peuvent être obtenues directement auprès des personnes physiques concernées, ainsi qu'auprès de sources publiques et de services par abonnement ou d'agences de vérification de la solvabilité.

Vérifications des conflits d'intérêts

Dans la plupart des cas, nous avons pour obligation légale de traiter des quantités limitées de données personnelles afin de vérifier l'éventuelle existence de conflits d'intérêts avant d'accepter de travailler pour un client. Ces vérifications peuvent être exigées par des lois, règlements et règles déontologiques de « bonne pratique » que Squire Patton Boggs est tenue de respecter en tant que cabinet d'avocats. Ces vérifications peuvent inclure le traitement des données personnelles de personnes physiques liées ou opposées à nos clients, notamment leur implication dans un contentieux, leur(s) mandat(s) d'administrateur ou leur(s) participation(s) dans des sociétés. Nous pouvons obtenir ces informations auprès des personnes physiques concernées, de sources publiques ou de services par abonnement, tels que des répertoires juridiques. Dans les cas où aucune obligation légale ne s'applique, il est dans l'intérêt légitime mutuel de nos clients et de nous-mêmes de veiller à ce que nos prestations soient exemptes de tout conflit d'intérêts, et nous comptons sur nos clients pour qu'ils veillent à ce que les personnes physiques concernées soient dûment informées.

Dans l'un ou l'autre cas, il se peut que nous soyons dans l'impossibilité de fournir des services juridiques si nous n'obtenons pas les données personnelles dont nous avons besoin pour pouvoir effectuer les vérifications requises par la loi.

Relations avec nos fournisseurs

Pour les besoins de nos relations avec nos fournisseurs, il est dans l'intérêt légitime de nos fournisseurs et nous-mêmes de traiter les coordonnées professionnelles des représentants ou interlocuteurs de nos fournisseurs afin de communiquer et de traiter avec eux. En règle générale, les informations que nous traitons à cet effet sont fournies par le fournisseur et comprennent le nom, la fonction, le lien avec la société, l'adresse postale et électronique et les numéros de téléphone de l'interlocuteur désigné par le fournisseur.

Commercialisation de nos services auprès des clients et contacts professionnels

Les informations figurant dans cette sous-section complètent la Note d'information de notre site international, que vous pouvez consulter en langue anglaise à l'adresse <https://www.squirepattonboggs.com/en/general-content/global-privacy-policy>. En cas de divergence entre les stipulations de la Note d'information de notre site international et celles de cette Note d'information, les stipulations de cette dernière prévaudront en ce qui concerne le site internet européen et les activités de traitement à caractère commercial de nos Bureaux de l'UE.

En notre qualité de cabinet d'avocats, il est dans notre intérêt légitime de recueillir et d'utiliser les coordonnées professionnelles aux fins transmettre aux clients et contacts qui en font la demande nos bulletins d'information (newsletters) concernant l'actualité règlementaire ou jurisprudentielle dans différents domaines, des alertes, des blogs, des invitations à des séminaires, webinaires et évènements similaires que nous organisons, et d'autres documents marketing, quand nous jugeons qu'ils sont pertinents. Nous recueillons également des coordonnées professionnelles pour enregistrer des informations concernant nos activités de business développement et de marketing, telles que réunions et autres interactions avec nos clients et prospects. En outre, nous organisons et facilitons les communications entre les anciens membres du Cabinet. Les données personnelles que nous recueillons à cet effet incluent les suivantes :

- Coordonnées professionnelles de nos clients personnes physiques et des collaborateurs de nos clients personnes morales (par ex. nom, adresses postale et électronique, numéro de téléphone, nom et adresse de la société, titre ou fonction) ;
- Coordonnées professionnelles de prospects, consultants et tiers pouvant être intéressés par nos services ou par une relation d'affaire avec nous ;
- Le cas échéant, informations fournies par ces personnes physiques concernant leurs préférences quant à la réception, de notre part, d'actualités règlementaires ou jurisprudentielles dans certains domaines et secteurs d'activité, d'annonces d'évènements parrainées par notre cabinet, etc. ;
- Les date et heure des interactions professionnelles, les résumés de réunions ou d'évènements ;
- Lorsque nous organisons un webinaire faisant appel à un service de conférences en ligne, les données permettant d'enregistrer votre participation (par ex. nom, nom de la société, titre ou fonction, adresse électronique professionnelle).

En règle générale, nous obtenons les coordonnées professionnelles et préférences que nous utilisons pour nos communications marketing et nos activités de business développement directement auprès de nos clients ou prospects, ceci inclut les visiteurs de notre site internet, qui peuvent s'enregistrer en ligne pour recevoir des alertes, bulletins d'information (newsletters), invitations à des évènements et autres informations de notre part. Nous pouvons également obtenir vos coordonnées professionnelles et des informations concernant vos préférences quant aux sujets traités par les bulletins d'information et autres documents ou évènements que nous vous proposons lorsque vous nous donnez votre carte de visite à l'occasion de conférences que nous parrainons ou lorsque vous rencontrez nos avocats et collaborateurs dans le cadre de réunions ou d'évènements. Nous obtenons le consentement des prospects et tiers avec lesquels nous n'entretenez pas de relation commerciale avant de leur envoyer des documents commerciaux par voie électronique, si les règles applicables au sein des États membres l'exigent. Nous avons mis en place un outil en ligne efficace permettant aux utilisateurs de gérer leurs demandes de désabonnement ou de modifier leurs préférences quant à l'objet et aux catégories des informations qu'ils reçoivent.

Afin de gérer efficacement les préférences de nos clients, des visiteurs de notre site et autres contacts professionnels, et de garantir l'exactitude des données que nous recueillons, nous utilisons des plateformes marketing et de gestion d'évènements et d'autres solutions informatiques. Nous sauvegardons les données personnelles que nous transférons à ces prestataires de services ou qu'ils recueillent pour notre compte de la manière indiquée aux [sections 4](#) et [5](#) ci-dessous. Les données personnelles que vous fournissez lorsque vous vous inscrivez sur notre site peuvent être partagées

avec le personnel marketing ou des avocats de Squire Patton Boggs situés dans des bureaux hors de l'Union européenne. Les transferts intra-groupe de données personnelles au sein de Squire Patton Boggs sont protégées par les Clauses contractuelles types de l'UE (voir [section 5](#) ci-dessous).

Nous utilisons des « cookies » et d'autres applications similaires pour nous permettre d'évaluer l'utilisation de notre site web et d'améliorer l'expérience des visiteurs. Pour en savoir plus sur la façon dont nous utilisons les cookies pour suivre et gérer les performances de notre site, veuillez consulter l'avis concernant les cookies ([Cookie Notice](#)).

Facilitation des communications avec nos clients et autres interlocuteurs professionnels

Nous avons recours aux services de conférence téléphonique de tiers pour fournir des conseils juridiques et d'autres services à nos clients, mais aussi pour organiser des webinaires. Dans certains cas, nous pouvons être amenés à enregistrer au format électronique une conférence téléphonique, que ce soit pour recueillir des témoignages ou des éléments de preuve ou pour conserver un webinaire qui servira ultérieurement dans le cadre de formations, auquel cas les participants seront informés que la conférence téléphonique est enregistrée. Selon les circonstances, la base juridique de cet enregistrement sera soit le consentement des participants, soit la justification d'une communication professionnelle.

4. Partage de données au sein de Squire Patton Boggs et avec des tiers

Les finalités pour lesquelles nous partageons des données personnelles concernant nos clients et contacts professionnels au sein de nos bureaux de l'UE et internationaux, ainsi qu'avec des fournisseurs tiers et partenaires commerciaux de confiance, sont indiquées ci-dessous.

Transferts intra-groupe

Les avocats et membres du personnel de nos Bureaux de l'UE travaillent en collaboration avec leurs collègues des bureaux Squire Patton Boggs du monde entier sur des dossiers transfrontaliers, des activités de business développement et de marketing, et pour partager leurs expériences, connaissances et ressources.

Les transferts de données personnelles entre nos Bureaux de l'UE (voir [Annexe 1](#)), ainsi qu'avec des avocats d'autres bureaux de notre cabinet, peuvent s'avérer nécessaires pour assurer efficacement la prestation de services juridiques pour nos clients, ou si nos clients nous le demandent. Par exemple, une affaire donnée peut générer des questions juridiques ou des procédures dans plusieurs pays, auquel cas nous pouvons être amenés à partager des données personnelles en lien avec l'affaire avec certains collègues de Squire Patton Boggs dans nos bureaux de l'UE, sauf si le client nous donne des instructions contraires. Ces transferts intra-UE et internationaux au sein du cabinet sont régis par des contrats intra-groupe entre responsables de traitement ou de responsable de traitement à sous-traitant, selon le cas.

Le transfert de données personnelles concernant les clients et contacts professionnels vers des membres précis de la direction et du personnel travaillant dans nos bureaux situés au sein et en dehors de l'UE, peut aussi intervenir auprès des personnes chargées de la gestion financière, la facturation des clients, la gestion et d'administration du cabinet.

Seuls certains des membres de l'équipe marketing de Squire Patton Boggs situés hors de l'UE peuvent avoir accès aux données marketing contenant des coordonnées professionnelles et préférences de clients de l'UE concernant l'actualité juridiques dans certains domaines, les alertes, les bulletins d'information et les événements, ces données pouvant être partagées avec des avocats travaillant dans des bureaux situés hors de l'UE.

Les informations concernant les clients et contacts professionnels recueillies dans le cadre d'activités de réseautage et de business développement peuvent être partagées entre avocats et membres du personnel au sein de nos Bureaux de l'UE et dans le cadre d'une collaboration avec des collègues au sein des bureaux de Squire Patton Boggs dans le monde entier.

Sous réserve de l'autorisation préalable du client, les avocats spécialisés en contentieux ont parfois recours à des solutions d'*e-discovery* (gestion électronique documentaire) utilisées par une équipe d'experts du cabinet travaillant aux États-Unis, et à des data room (salles de données) virtuelles hébergées sur les serveurs du cabinet aux États-Unis.

Par souci de sécurité (en particulier à des fins de sauvegarde et de basculement), le cabinet effectue une copie miroir des données client de l'UE (et notamment d'éventuelles données personnelles) sur les serveurs de Squire Patton Boggs situés aux États-Unis, où sont hébergées certaines applications utilisées dans l'ensemble du cabinet.

Les accords contractuels régissant les transferts internationaux de données personnelles vers des bureaux de Squire Patton Boggs hors de l'UE sont présentés à la [section 5](#) ci-dessous.

Transferts vers des tiers

Nos Bureaux de l'UE partagent également des données personnelles avec des partenaires commerciaux et prestataires de services de confiance en vertu d'accords qui prévoient aussi des garanties appropriées pour protéger les données personnelles éventuellement transmises. Exemples de destinataires : prestataires de services informatiques, plateformes de gestion marketing ou des événements, opérateurs de télécommunications, établissements bancaires, administrateurs de data room, prestataires de services d'analyse documentaire, agences de vérification de la solvabilité, agences de vérification des antécédents, répertoires juridiques, consultants ou tiers experts, avocats correspondants, *barristers*, avocats de la partie adverse, auditeurs, assureurs en responsabilité professionnelle, ainsi que leurs conseils juridiques et autres conseils. Sur demande de nos clients, peuvent s'ajouter à cette liste des prestataires de services de facturation électronique ou de plateforme de gestion de dossiers.

Nous pouvons également partager des données personnelles recueillies pour les besoins des mandats de nos clients avec des destinataires externes, dans le cas où la loi nous y oblige, à savoir notamment avec des tribunaux, autorités réglementaires, autorités fiscales et autorités de police. Enfin, il se peut que nos Bureaux de l'UE soient amenés, dans le cadre d'un projet suffisamment avancé de rapprochement entre cabinets, à partager des données client avec des candidats à un tel rapprochement situés dans des pays hors de l'UE. Les données personnelles pouvant être transférées à un tel cabinet candidat seront limitées à ce qui est nécessaire pour que l'opération puisse se faire ; elles seront, le cas échéant, protégées par des mesures de protection contractuelles, notamment par les Clauses contractuelles types de l'UE.

Les accords régissant les autres transferts internationaux de données personnelles vers des fournisseurs et partenaires tiers hors de l'UE sont présentés à la [section 5](#) ci-dessous.

Nous ne vendrons jamais de données personnelles recueillies pour les besoins des mandats clients, ou obtenues à un autre titre auprès de tiers, ni ne permettrons en connaissance de cause qu'elles soient utilisées à des fins commerciales par une personne étrangère à Squire Patton Boggs.

5. Transferts internationaux

Nous transférons des données personnelles à l'intérieur et à l'extérieur du groupe, vers des pays tiers hors de l'UE qui ne sont pas considérés comme offrant un niveau adéquat de protection des données. Vous pouvez demander une copie des Clauses contractuelles types de l'UE ou d'autres documents concernant les transferts internationaux en contactant le DPO dont les coordonnées figurent dans la [section 2](#) ci-dessus.

Transferts intra-groupe

Nous avons mis en place des accords intra-groupe appropriés reprenant les Clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne (entre responsables du traitement ou entre responsable de traitement et sous-traitant, selon le cas), afin de protéger les transferts intra-groupe de données personnelles de nos Bureaux de l'UE vers des bureaux de Squire Patton Boggs situés aux États-Unis, en Australie, dans la région Asie-Pacifique, le Moyen-Orient et à d'autres endroits hors de l'UE.

Transferts vers des tiers

Les tribunaux, autorités publiques et parties liées ou co-contractant avec lesquelles nous partageons des données personnelles, les fournisseurs tiers identifiés à la [section 4](#) et les partenaires commerciaux peuvent être situés hors de l'UE. À moins que les destinataires soient situés dans des pays jugés adéquats par la Commission européenne (ou certifiés selon des programmes tels que le Privacy Shield / Bouclier de protection des données), nous mettrons en place des accords de transfert de données basés sur les Clauses contractuelles types de l'UE applicables, ou sur d'autres mécanismes de transfert de données disponibles (BCR/ règles d'entreprise contraignantes, certifications ou codes de conduite approuvés) pour protéger les données personnelles transférées. Dans des cas exceptionnels, nous pouvons nous fonder sur les dérogations pour des situations particulières prévues à l'article 49 du RGPD.

6. Politique de conservation

Nos Bureaux de l'UE (et les autres bureaux de Squire Patton Boggs destinataires de données personnelles reçues de nos Bureaux de l'UE) conservent les données personnelles uniquement le temps nécessaire pour les finalités pour lesquelles elles ont été recueillies, sauf si un délai plus long est nécessaire pour que nous puissions respecter nos obligations légales (par exemple en lien avec des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux) ou pour établir, exercer ou défendre un droit en justice, ou encore pour servir nos intérêts légitimes.

7. Droits des personnes physiques relatifs à leurs données personnelles

Le RGPD et d'autres lois de l'UE ou des États membres applicables en matière de protection des données prévoient divers droits pour les personnes concernées en lien avec leurs données personnelles, et notamment le droit de :

- Demander des détails sur les données personnelles que nous traitons, et obtenir une copie des données que nous détenons à leur sujet (dans la mesure où cela ne viole pas une obligation légale de secret professionnel à laquelle nous sommes soumis concernant des données de client qui nous sont confiées et qui nous empêcherait par conséquent d'informer les personnes concernées) ;
- Rectifier ou mettre à jour leurs données personnelles, sous réserve de ce qui précède ;
- Transmettre des données personnelles que la personne concernée nous a fournies, sous une forme lisible par machine, à un autre prestataire ;
- Effacer, dans certains cas, les données que nous détenons à leur sujet ;
- Dans certains cas, limiter ou s'opposer à leur traitement ;
- S'opposer au traitement :
 - Pour des motifs liés à la situation particulière de la personne, lorsque le traitement est réalisé sur la base de l'intérêt légitime de Squire Patton Boggs ou de nos clients ;
 - Lorsque des données personnelles sont traitées à des fins de marketing direct.

Lorsque le consentement est la base du traitement de leurs données personnelles, les personnes concernées peuvent refuser de donner leur consentement ou le retirer à tout moment.

Ces droits ne sont pas absolus et sont soumis à diverses conditions en vertu des lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée et des lois et règlements auxquels nous sommes soumis lorsque nous fournissons des services juridiques ou prestations d'avocats.

Dans certains cas, l'exercice de ces droits (par exemple, effacement, opposition, limitation du traitement ou encore refus ou retrait du consentement) peut nous empêcher de réaliser les finalités décrites à la [section 3](#) de cette Note d'information et de fournir efficacement des services juridiques.

La réponse de Squire Patton Boggs aux demandes des personnes concernées relatives à l'exercice de leurs droits en vertu du RGPD (en anglais, « *data subject action requests* » ou « DSAR ») est supervisée par une équipe interne composée du *DSAR Manager*, de l'*Office of General Counsel*, du DPO et d'autres professionnels.

Toute personne souhaitant faire valoir ses droits au titre du RGPD devra effectuer sa demande comme suit :

Par courrier postal:

DSAR Manager
Squire Patton Boggs (UK) LLP
Room 4.65
6 Wellington Place
Leeds LS1 4AP
Angleterre

Par courrier électronique : DataSubjectRequests@squirepb.com

De plus amples renseignements et un formulaire qui peut être utilisé par les personnes concernées qui souhaitent exercer leurs droits sont disponibles [ici](#).

Les personnes concernées ont également le droit de déposer une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles par nos soins auprès de l'autorité de contrôle compétente.

8. Définitions

« Client » désigne toute personne physique ou morale qui est, ou était, un client de Squire Patton Boggs au titre d'un mandat passé ou en cours, ou qui entre ou est entrée en contact avec Squire Patton Boggs ou a ou a eu des discussions avec Squire Patton Boggs en vue de mandater le cabinet (qu'il ait été mandaté ou non par la suite).

« Destinataire » désigne toute personne physique ou morale à laquelle des données personnelles sont transmises ou divulguées.

« Données de tiers » désigne les données personnelles d'un tiers.

« Données personnelles » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable (une « personne concernée »). Une personne identifiable est une personne physique dont l'identité peut être établie par un ou plusieurs identifiants (par exemple son nom) propres à la personne en question.

« DSAR » (*Data Subject Action Request*) désigne la demande d'une personne d'exercer des droits dont elle bénéficierait au titre du RGPD en tant que personne concernée.

« Informations légales » désigne la page d'informations légales (*Legal Notices*) du site de Squire Patton Boggs qui héberge cette Note d'information.

« Personne physique » désigne un être humain.

« Mandat » désigne un contrat établi en vertu des lois et règlements du pays concerné, concernant la prestation de services juridiques et/ou d'avocat rendu par Squire Patton Boggs à un client.

« Responsable du traitement » désigne toute personne physique ou morale qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement de données personnelles (et, le cas échéant, ce terme aura le sens précis qui lui est attribué pour les besoins du RGPD).

« RGPD » désigne le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 et la législation nationale d'application.

« Sous-traitant » désigne toute personne physique ou morale qui traite des données personnelles pour le compte d'un responsable du traitement.

« Tiers », utilisé pour décrire une personne concernée, désigne une personne physique qui n'est pas un client.

« Traitement » désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

« UE » désigne l'Union européenne ou, si le contexte l'exige, l'Espace économique européen.

ANNEXE 1

Bureaux et entités de Squire Patton Boggs dans l'Union Européenne

Squire Patton Boggs (UK) LLP

7 Devonshire Square
Londres EC2M 4YH
Angleterre
+44 20 7655 1000

Bureaux de Squire Patton Boggs (UK) LLP

Squire Patton Boggs (UK) LLP
Rutland House
148 Edmund Street
Birmingham B3 2JR
Angleterre
+44 121 222 3000

Squire Patton Boggs (UK) LLP

Avenue Lloyd George, 7
1000 Bruxelles
Belgique
+322 627 11 11

Squire Patton Boggs (UK) LLP

6 Wellington Place
Leeds LS1 4AP
Angleterre
+44 113 284 7000

Squire Patton Boggs (UK) LLP

Plaza Marques de Salamanca 3-4, 7th Floor
28006 Madrid
Espagne
+34 91 426 4840

Squire Patton Boggs (UK) LLP

No. 1 Spinningfields
1 Hardman Square
Manchester M3 3EB
Angleterre
+44 161 830 5000

Squire Patton Boggs (US) LLP

7 Devonshire Square
Londres EC2M 4YH

Angleterre
+44 20 7655 1000

Bureaux de Squire Patton Boggs (US) LLP

Squire Patton Boggs (US) LLP
Avenue Lloyd George, 7
1000 Bruxelles
Belgique
+322 627 11 11

Squire Patton Boggs (US) LLP
Rechtsanwälte, Steuerberater und Attorneys-at-Law
Unter den Linden 14
10117 Berlin
Allemagne
+49 30 7261 68 000

Squire Patton Boggs (US) LLP
Rechtsanwälte, Steuerberater und Attorneys-at-Law
Herrenberger Straße 12
71032 Böblingen
Allemagne
+49 7031 439 9600

Squire Patton Boggs (US) LLP
Rechtsanwälte, Steuerberater und Attorneys-at-Law
Eurotheum, Neue Mainzer Straße 66-68
60311 Francfort-sur-le-Main
Allemagne
+49 69 1739 2400

Autres entités légales

Squire Patton Boggs Park Lane Limited
Rutland House
148 Edmund Street
Birmingham B3 2JR
Angleterre
+44 121 222 3000

Trinity Park Trustees Limited
Rutland House
148 Edmund Street
Birmingham B3 2JR
Angleterre
+44 121 222 3000

Devonshire Trustees Limited
Rutland House
148 Edmund Street
Birmingham B3 2JR
Angleterre
+44 121 222 3000

The Trustee Corporation Limited
Rutland House
148 Edmund Street
Birmingham B3 2JR
Angleterre
+44 121 222 3000

Farringdon Management Company
Rutland House
148 Edmund Street
Birmingham B3 2JR
Angleterre
+44 121 222 3000

Squire Patton Boggs Secretarial Services Limited
Rutland House
148 Edmund Street
Birmingham B3 2JR
Angleterre
+44 121 222 3000

Advokátska kancelária
Squire Patton Boggs s.r.o.
Zochova 5
811 03 Bratislava
Slovaquie
+421 2 5930 3411

Wilkinson European Community Jurist Office
Squire Patton Boggs (US) LLP

Széchenyi István tér 1
Budapest 1051
Hongrie
+36 1 428 7111

Hammond Suddards Trustees Limited
6 Wellington Place
Leeds LS1 4AP

Angleterre
+44 113 284 7000

Devonshire Promotions Limited
7 Devonshire Square
Londres EC2M 4YH
Angleterre
+44 20 7655 1000

SHE Consultants Limited
7 Devonshire Square
Londres EC2M 4YH
Angleterre
+44 20 7655 1000

Squire Patton Boggs Directors Limited
7 Devonshire Square
Londres EC2M 4YH
Angleterre
+44 20 7655 1000

Squire Patton Boggs Secretaries Limited
7 Devonshire Square
Londres EC2M 4YH
Angleterre
+44 20 7655 1000

Hausmann Associés SELARL exerçant sous la marque Squire Patton Boggs
7, rue du Général Foy
75008 Paris
France
+33 1 5383 7400

Squire Patton Boggs s.r.o.,
advokátní kancelář
Václavské náměstí 813/57
110 00 Prague 1
République tchèque
+420 221 662 111

Squire Patton Boggs Świącicki Krześniak sp.k.
Rondo ONZ 1
00-124 Varsovie
Pologne
+48 22 395 5500
DML

Lien du site <https://www.squirepattonboggs.com/en/general-content/european-union-privacy-notice>